



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-269

PUBLIÉ LE 9 MAI 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale

75-2025-05-09-00001 - Arrêté de délégation de signature [??] pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (11 pages) Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord - Université de Paris /

75-2025-04-30-00024 - Arrêté de délégation de signature (4 pages) Page 15

75-2025-04-30-00023 - Arrêté de délégation de signature APHP Nord Université Paris Cité 30 avril (13 pages) Page 20

Préfecture de Police / Délégation pour la sécurité et la sureté des plateformes aéroportuaires de Paris

75-2025-05-07-00008 - Arrêté préfectoral n° 2025-113 portant sur la mise sous contrôle temporaire de l'autorité militaire de certaines zones des communes de Gonesse et Bonneuil-en-France situées sur l'emprise de l'aérodrome de Paris-Le Bourget (2 pages) Page 34

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2025-05-09-00001

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la
santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR - LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1^{er} janvier 2022,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, B, C, F et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, Directeur d'hôpital, chargé de mission expert près de la Direction, à l'effet de signer tous les actes qui lui sont délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, G, H, I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Catherine TAILLE**, Directrice des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Lona FOUILLOUX**, Attachée d'administration hospitalière, responsable du service des admissions, frais de séjours et traitements externes, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Nicolas LE PROVOST**, Ingénieur principal, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Monsieur Jorge FERREIRA**, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes qui lui sont délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Alain PIERREMONT**, responsable de la sécurité anti malveillance, à l'effet de signer les plaintes déposées au commissariat de police pour le compte du GHU,
- **Madame Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, Cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement,

ARTICLE 4 : Sites du GHU

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
-
- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 : Directions fonctionnelles

a) En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines et de **Madame Sarah LEBERT**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Yves GUE**, contractuel, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Camille NUNES**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Maddy TALVIN-GATIBELZA**, Adjointe des Cadres hospitaliers contractuelle à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-

4/11

Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Amandine LEMAITRE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Vanessa MOUQUET**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Amandine LEMAITRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de **Madame Nadjet MOUKADEM** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Céline REYDY**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Nadjet MOUKADEM** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

b) En cas d'empêchement de Madame Sandra FRISCH, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, ingénieur hospitalière, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Stéphane DUVAL**, cadre supérieur de santé, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Alexandra ISIDORO**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Rebecca MERCIER**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Béatrice D'HONDT**, cadre socioéducative, responsable du service social du GHU, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Claudie REGNAULT**, assistante sociale, responsable adjointe du service social d'Henri-Mondor, à l'effet de signer, en cas d'absence de Madame Béatrice D'HONDT, les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,

c) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Quentin POITOU**, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Finances et de la Recherche liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Madame Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires médicales liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** en sa qualité de Directrice des Finances et de la Recherche et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

d) En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice chargée des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Quentin POITOU**, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice chargée des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD**, Chargé de mission et Adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Pascal FOURNIER**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Pascal LOYE**, ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Iphana RHODE**, ingénieure hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

e) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Emma SORRENTINO**, ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Carlos COELHO**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

7/11

- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

f) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

g) En cas d'empêchement de Madame Catherine TAILLE, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Sébastien DOLHEM**, responsable du secteur proximité à la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les bons de commande rattachés à un marché public de classe 2 ou 6 à hauteur de dix mille (10 000) euros maximum et liés aux fonctions de **Madame Catherine TAILLE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

ARTICLE 6 : Délégations sur les sites du GHU

En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ, directrice du site d'Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site d'Albert-Chenevier.

En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, directrice du site d'Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Nadjat MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Isabelle JOURDA**, Attachée d'administration hospitalière principale, Responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Monsieur Laurent THEVENIN**, directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe, Directrice Usagers-Risques-Crise et Qualité, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital de Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

ARTICLE 7 : Administrateurs de garde

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU

Fabien GOURDON, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU

Sarah LEBERT, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

Sabrina LOPEZ, Directrice d'hôpital, Adjointe à la directrice du GHU

Jérôme PIEUCHARD, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines

Quentin POITOU, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche

Adeline ROUBY, Directrice d'hôpital, Directrice des Affaires médicales et Directrice des Finances et de la Recherche

Catherine SORIN, Directrice des Soins, Coordinatrice adjointe générale des soins

Alice VEYRIE, Directrice d'hôpital en détachement de l'AP-HP

Sites d'Albert-Chenevier et d'Henri-Mondor :

Djilali BELGHAOUTI, Cadre supérieur de santé

Stéphane DUVAL, Cadre supérieur de santé

Lona FOUILLOUX, Attachée d'administration hospitalière

Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé

Cécile MAURICE, Attachée d'administration hospitalière

Camille NUNES, Attachée d'administration hospitalière

Ahmed RAOUI, Attaché d'administration hospitalière à l'AGEPS

Nathalie ROGER, Technicienne supérieure hospitalière

Isabelle SONGEONS, Adjointe des cadres hospitaliers

Jeremy THOMAS, Cadre supérieur de santé

Site d'Emile-Roux :

Anne-Sophie DANIEL, Ingénieure Qualité Risques Usagers

Renaud FEYDY, Directeur d'hôpital, Directeur du Site d'Emile-Roux

Delphine FICHON-MEHDI, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

Virginie HEUDE, Cadre de santé

Corinne MASSON, Cadre de santé

Catherine MORVAN, Adjoint des cadres hospitaliers

Iphana RHODE, Ingénieure logistique approvisionnement

Laurent THEVENIN, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et Georges-Clemenceau

Sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

Sandrine BERNARD, Adjoint des cadres Hospitaliers

Huguette BIAS, Adjoint des cadres Hospitaliers

Fanny BROCARD, Adjoint administratif hospitalier

Yamina FELOUAH, Attachée d'administration hospitalière

Sandra FRISCH, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité

Florence GRANGEARD, Adjoint des cadres hospitaliers

Christiane L'ETANG, Technicien supérieur hospitalier

Nathalie PAYET MACQUET, Responsable des services économiques

Laurent THEVENIN, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et Georges-Clemenceau

Philippe VASSEUR, Directeur d'hôpital, chargé de mission auprès de la Direction

ARTICLE 8 : L'arrêté n°75-2025-03-31-00001 du 31 mars 2025 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : La Directrice du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 9 mai 2025
La Directrice du GHU APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
SIGNÉ
Edith BENMANSOUR

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -
Université de Paris

75-2025-04-30-00024

Arrêté de délégation de signature

Arrêté de délégation de signature
N°

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Bichat-Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal, Paul-Doumer et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-1, R6147-4, R. 6147-5, R. 6147-10 CSP, L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2025-02-21-00004 du 21 février 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté directeur n°75-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024 relatif à l'organisation interne de l'AP-HP.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général du Groupe Hospitalo-Universitaire «AP-HP. Nord - Université Paris Cité»

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Grégory VIAL, Directeur des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon,
- Madame Marion BEETSCHEN, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,
- Madame Agnès PETIT, Directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré,
- Monsieur Arnaud GIRAUDET, Directeur de l'Hôpital Louis-Mourier,
- Monsieur Romain DUVERNOIS, Directeur de l'Hôpital Bretonneau,
- Madame Manuella KLAPOUSZCZAK, Directrice de l'Hôpital Saint-Louis,
- Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, Directeur adjoint du directeur des Hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon, directeur délégué de l'hôpital Beaujon,
- Monsieur Victor BERRUYER, Directeur de l'hôpital Paul-Doumer.

en vue de signer, au nom de la directrice par intérim et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité ».

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité
- Madame Charlotte BOSCH, directrice adjointe des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité
- Monsieur Mathieu RABIER, Ingénieur logistique du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8°, 9°, 10°, 11, 12° et 13° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°, 8°, 9°,10°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité », comme suit :

Pour la Cellule marchés :

- Madame Ziara SAROUMI et Lamia KHOUFACHE, responsables Cellule marchés

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements et de la maintenance pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité »

- Monsieur Laurent LE GUEDART, directeur investissements et maintenance
- Monsieur Benoit CHABANEL, Adjoint au Directeur des Investissements et de la Maintenance du GHU et Directeur Organisation et Projets Complexes

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8°, 9°, 10°, 11, 12° et 13° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°, 8°, 9°,10°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance secteur Est (sites de Robert Debré et Saint-Louis)
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance secteur Ouest (sites de Beaujon, Bichat et Louis-Mourier)
- Monsieur Valère GRIOT, directeur adjoint investissements et maintenance secteur Centre (sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand Widal et Paul-Doumer)

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- Mohamed DJOUMOI, adjoint équipements sur le secteur ouest (sites de Beaujon, Bichat et Louis Mourier)
- Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest (sites de Beaujon, Bichat et Louis Mourier)
- Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre (sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand Widal et Paul Doumer)
- Monsieur Lucas BALZAMO, adjoint immobilier secteur Centre (sites de Lariboisière – Fernand-Widal, Bretonneau et Paul-Doumer)
- Clément BRUNON, adjoint équipements secteur est (sites de Robert Debré et Saint-Louis)
- Arnaud CAREL, adjoint immobilier secteur est (sites de Robert Debré et Saint-Louis)

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction approvisionnements, des services économiques et logistiques :

- Madame Caroline CUVELLIER, responsable service achat
- Monsieur Maxence DUPONT-BRIMBEUF, responsable service achat
- Madame Anna BESSONNET, adjointe au responsable service achat
- Madame Louise-Anna JEAN-LOUIS, adjointe au responsable service achat
- Monsieur Jean-François EHOUARNE, Référent Stock, SAP
- Monsieur Vincent PIGIER, Coordinateur Logistique
- Monsieur Ludovic LEBATARD, Coordinateur Logistique
- Monsieur Philippe POUPINELLE, Coordinateur Logistique
- Monsieur Sébastien BRION, Coordinateur Logistique
- Madame Mélanie HACQUIN, Coordinatrice Logistique
- Monsieur Ahsene BOUCHEMELLA, Coordinateur Logistique

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction des systèmes d'information :

- Monsieur Franck FOUCHERE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHERE, délégation est donnée à Madame Laure MAILLANT, directrice adjointe du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des finances et du contrôle de gestion :

- Monsieur François DUBOIS, Directeur des finances et du contrôle de gestion, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DUBOIS, délégation est donnée à Madame Amélie JEAN, directrice des finances adjointe, Madame Magali PREPIN THOMAS, directrice des finances adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Madame Elise BEROLATTI SCHMID, directrice par intérim des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elise BEROLATTI SCHMID, délégation est donnée à, Madame Virginie de CESARE, directrice adjointe des ressources humaines, Madame Anna SEBBAG, directrice adjointe des ressources humaines, à Madame Claire VELOT-LEROU, directrice adjointe des ressources humaines, à Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, directrice des ressources humaines adjointe par intérim, à Monsieur Victor BERRUYER, directeur adjoint des ressources humaines, à Monsieur Faustin CHABAGNO, directeur adjoint des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux

3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ladislas KARSENTY, délégation est donnée à Madame Maïté BOUCHEZ Directrice adjointe de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations, Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Rachel ZERBIB, responsable de cellule recherche et innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 13, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Madame Marie HIANCE, directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie HIANCE, délégation est donnée à :
- Madame Nolwenn JACOB, directrice adjointe des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- Madame Mélody MARTIN, directrice adjointe des affaires médicales par intérim du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature N° **75-2025-04-08-00010** du 8 avril 2025 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication. Il prendra effet le 2 mai 2025.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université Paris Cité

SIGNE

Guillaume du CHAFFAUT

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -
Université de Paris

75-2025-04-30-00023

Arrêté de délégation de signature APHP Nord
Université Paris Cité 30 avril

**Arrêté de délégation de signature
n°**

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Bichat-Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal, Paul-Doumer et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-1, R6147-4, R. 6147-5, R. 6147-10 CSP, L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°75-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024 relatif à l'organisation interne de l'AP-HP.

Vu l'arrêté directeur n° 75-2025-02-21-00004 du 21 février 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général du GHU, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général, délégation générale est donnée à :

- Monsieur Grégory VIAL, directeur des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet HUSOGPN,
- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Grégory VIAL, directeur des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet HUSOGPN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de ces hôpitaux, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Monsieur Grégory VIAL, délégation est donnée à :
Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, Madame Elise BEROLATTI SCHMID à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Grégory VIAL a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directeur adjoint du directeur des Hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon, directeur délégué de l'hôpital Beaujon, directrice par intérim des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 3 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, directeur délégué de l'hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, délégation est donnée à :
Monsieur Grégory VIAL, Madame Elise BEROLATTI SCHMID, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directeur des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet HUSOGPN, directrice par intérim des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 4 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Manuela KLAPOUSZCZAK, directrice de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Manuela KLAPOUSZCZAK, délégation est donnée à :
Monsieur Romain DUVERNOIS, Monsieur Lionel FOREST, Monsieur Ladislav KARSENTY, Madame Claire VELOT-LEROU, Monsieur Thibault DAURIAT, Madame Ilana QUAEZ, Madame Mélody MARTIN à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Manuela KLAPOUSZCZAK a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire, directeur des soins et activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, coordonnatrice générale des soins et des activités paramédicales, Directeurs des opérations, directrice adjointe des affaires médicales par intérim du GHU AP-HP. Nord – Université Paris Cité.

Article 5 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Agnès PETIT, directrice de l'hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Agnès PETIT, délégation est donnée à :
Madame Bérengère DEFORGE, Monsieur Pascal VACONSIN, Monsieur Stéphane POIGNANT, Madame Virginie DE CESARE, Monsieur Ghislain MORANGE, Madame Maïté BOUCHEZ à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Agnès PETIT a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directrice et directeur des Opérations de l'hôpital Robert-Debré, de directeur des Investissements et Maintenance des hôpitaux Robert-Debré et Saint-Louis, de directrice-adjointe des ressources humaines de l'hôpital Robert-Debré et de directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Robert-Debré, directrice adjointe de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 6 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Marion BEETSCHEN, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Marion BEETSCHEN, délégation est donnée à :

Monsieur Pierre-Etienne CARITE, Madame Anna SEBBAG, Madame Axelle SALIGNON à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame BEETSCHEN a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur des Opérations des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, de directrice déléguée de l'hôpital Fernand-Widal et directrice des ressources humaines des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal. de directrice des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal

Article 7 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Arnaud GIRAUDET, directeur de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

S'agissant des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, sont notamment concernées **toutes les décisions** prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud GIRAUDET, délégation est donnée à :

Monsieur Faustin CHABAGNO, Madame Odile COURRET, Monsieur Guillaume DUPARD, Monsieur Paul SAILLARD, Monsieur Victor BERRUYER, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud GIRAUDET a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur adjoint des ressources Humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de cadre supérieure de santé, de cadre supérieur de santé, faisant fonction de directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier, de directeur des opérations de l'hôpital Louis-Mourier, Directeur de l'hôpital Paul-Doumer et Directeur des ressources humaines du GHU AP-HP. Nord – Université Paris Cité.

Article 8 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur de l'hôpital Bretonneau, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié. *S'agissant des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, sont notamment concernées **toutes les décisions** prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention.* S'agissant des formalités relatives aux décès du G de l'article 3 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, notamment la signature des autorisations de transport de corps sans mise en bière, délégation est donnée aux cadres de santé concernés par le décès.

En cas d'empêchement de Monsieur Romain DUVERNOIS, délégation est donnée à :

Monsieur Victor BERRUYER, Monsieur Faustin CHABAGNO, Madame Amélie JEAN, Madame Charlotte BOSC, Madame Maud VAN DER BRUGGHE, Madame Anaëlle GASDON à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Romain DUVERNOIS a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur de l'hôpital Paul-Doumer et Directeur des ressources humaines du GHU AP-HP. Nord – Université Paris Cité, de directeur adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directrice-adjoint des finances du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire, de cadre expert, de faisant-fonction de cadre supérieure à l'hôpital Bretonneau à la Direction des Soins et des activités paramédicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 9 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Victor BERRUYER, directeur de l'hôpital Paul-Doumer, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Monsieur Victor BERRUYER, délégation est donnée à :

Monsieur Romain DUVERNOIS, Madame Brigitte MONTAGNE à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Monsieur Victor BERRUYER a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur de l'hôpital Bretonneau, de coordonnatrice générale des soins et directrice de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers.

Article 10 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur François DUBOIS, directeur des Finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Elise BEROLATTI-SCHMID, directrice par intérim des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G et H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Marie HIANCE, directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé y compris pour le site Adélaïde Hautval.
- Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Laurent LE GUEDART, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé y compris pour le site Adélaïde Hautval.
- Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Karine JOY-HALPHEN, directrice du mécénat, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Madame Ingrid BERGASA, directrice de la qualité et du partenariat patient, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 11 :

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer pour ce GHU, les actes ressortissant des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E 5 de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Yann le POULARD, Coordinateur de sécurité pour les hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon,
- Franck COPPERE, chargé de sécurité de l'hôpital Beaujon, adjoint (Bichat – Claude-Bernard),
- Arnaud GUILLET, responsable des affaires générales de l'hôpital Saint-Louis,
- Francis TECLES, chargé de sécurité de l'hôpital Saint-Louis,
- Patrice PASSE COUTRIN, adjoint au chargé de sécurité de l'hôpital Saint-Louis,
- Audrey DESMONS, responsable des affaires générales des hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal,
- Stéphane COGNIARD, chargé de sécurité des hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal,
- Eddy ROUGEOT, adjoint au chargé de sécurité de l'hôpital Lariboisière – Fernand-Widal,
- Emmy CIEBIEN, chargée de sécurité de l'hôpital Robert-Debré,
- Dalila FLICI, responsable des affaires générales et chargée de sécurité de l'Hôpital Louis-Mourier,
- Zine El Abidine BENGANA, adjoint à la chargée de sécurité de l'hôpital Louis-Mourier,
- Claude CARLOS, chargé de sécurité de l'hôpital Paul-Doumer,
- Jean-Philippe GREMONT, chargé de sécurité de l'hôpital Bretonneau.

Article 12 :

Délégation de signature est donnée à Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, directrice médicale de la qualité et du partenariat patient du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

Article 13 :

En cas d'empêchement de Madame Elise BEROLATTI-SCHMID, directrice par intérim des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Anna SEBBAG, directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Victor BERRUYER, directeur adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Faustin CHABAGNO, directeur adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Virginie DE CESARE, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Claire VELOT-LEROU, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, directrice des ressources humaines adjointe par intérim du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Nathalie FAURE, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Rizlain AOURAOU, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Hakima AOUICI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Christelle MESTRALETTI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Grégory SOFIKITIS, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Bruno QUELLEC, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Ariane RAJALU-POLI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Emie TOURNEUX-AGUILERA, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Martine PERNET, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Aurélie ROUVROY, Responsable Gestion Paie Adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Carole CERRI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Catherine GERANTE, Responsable paie-Gestion de l'Hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Camelia BENADDI, Responsable paie-Gestion de l'Hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Agathe DE KERGARIOU, Responsable paie-Gestion de l'Hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Lisa PINTO, Responsable paie-Gestion de l'Hôpital Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Thomas BARDOT, Responsable GHU formation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Kaoutar AZARKANE, responsable formation des Hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal, Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Sabrina BENABDELMOUMENE, Coordinatrice Petite Enfance, Hôpitaux Beaujon, Bichat – Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement

pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 14 :

En cas d'empêchement de Monsieur François DUBOIS, directeur des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Amélie JEAN, directrice des finances adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Magali PREPIN THOMAS, directrice des finances adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Christel PREDINAS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Olivier LEBOUUC, Chargé de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Anaïs DEVRED, Chargée de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 15 :

En cas d'empêchement de Madame Marie HIANCE directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Nolwenn JACOB, directrice adjointe des affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Mélody MARTIN, directrice adjointe des affaires médicales par intérim, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Lola LEVASSEUR, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Nathalie GLAIN attachée d'administration hospitalière hors classe, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Luca DURUISSEAU, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Safiatou FADIGA, Adjointe des cadres Hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Mélanie BOIZUMEAU, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Colette PERRUCHET, Adjointe des Cadres Hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Imane ROUBAI, Adjointe des cadres Hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Madame Martine PERNET, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 16 :

En cas d'empêchement de Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Madame Charlotte BOSCH, directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval
- Madame Caroline CUVELLIER, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Maxence DUPONT-BRIMBEUF, Attaché d'Administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Anna BESSONNET, adjointe au responsable service achat, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Louise-Anna JEAN-LOUIS, adjointe au responsable service achat, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Jean-François EHOUARNE, Référent Stock du GHU, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Mathieu RABIER, Ingénieur logistique du GHU, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Carine TOULLIEZ, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Bernard BERDENAND, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 17 :

En cas d'empêchement de Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Fabienne BANCHET, coordonnatrice générale des soins adjointe du GHU, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Lionel FOREST, directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Ghislain MORANGE, directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Evelyne RISPAL, Coordonnatrice générale des soins de l'Hôpital Bichat-Claude-Bernard, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Sophie LOPES, Cadre supérieure de santé, faisant Fonction de Directrice des Soins et des activités paramédicales de l'Hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Monsieur Guillaume DUPARD, Cadre supérieur de santé, faisant fonction de directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Axelle SALIGNON, Directrice des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Brigitte MONTAGNE, Coordinatrice générale des soins de l'Hôpital Paul-Doumer, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Véronique TANGUY, Adjointe au directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 18 :

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent LE GUEDART, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Monsieur Benoît CHABANEL, Adjoint au Directeur des Investissements et de la Maintenance du GHU et Directeur Organisation et Projets Complexes du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bichat, Beaujon et Louis-Mourier, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Valère GRIOT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand-Widal et Paul-Doumer, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Robert Debré et Saint-Louis, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Et

- Monsieur Mohamed DJOUMOI, adjoint équipements secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bichat, Beaujon et Louis-Mourier, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bichat, Beaujon et Louis-Mourier, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand Widal et Paul-Doumer, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Lucas BALZAMO, adjoint immobilier secteur Centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Lariboisière – Fernand-Widal, Bretonneau et Paul-

Doumer, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Monsieur Arnaud CAREL, adjoint immobilier secteur Est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Robert Debré et Saint-Louis, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Clément BRUNON, adjoint équipements secteur est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Robert Debré et Saint-Louis, tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 19 :

En cas d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur des systèmes d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Laure MAILLANT, directrice adjointe du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 20 :

En cas d'empêchement de Monsieur Ladislas KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Maité BOUCHEZ, directrice adjointe de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Shpresa LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 10 000 € pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Rachel ZERBIB, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 10 000 € pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 21 :

En cas d'empêchement de Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Line NGUYEN, directrice de la communication adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 22 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice, par intérim, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer dans les hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.

Nord - Université Paris Cité en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Corinne BARRE, Cadre de santé ;
- Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins ;
- Elise BEROLATTI, Directrice d'hôpital ;
- Charlotte BOSCH, Directrice d'hôpital ;
- Marine BOTTONE, Attachée d'administration hospitalière ;
- Anne-Isabelle BOULOGNE, Cadre supérieure de santé ;
- Carole CERRI, Chargée de mission ;
- Angélique CHESNOT, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Quentin DEMANET, Directeur d'hôpital ;
- Sébastien DENIS, Technicien supérieur hospitalier ;
- Guillaume DUPARD, Cadre supérieur de santé ;
- Luca DURUISSEAU, Attaché d'administration hospitalière,
- Valérie GAROBY, Cadre supérieure de santé ;
- Amélie JEAN, Directrice d'hôpital ;
- Audrey LALLEMENT, Attaché d'administration hospitalière ;
- Céline LAPORNIK, Cadre supérieure de santé ;
- Ludovic LEBATARD, Technicien supérieur hospitalier ;
- Yann LE POULARD, Chargé de mission ;
- Sophie LOPES, Cadre supérieure de santé ;
- Isabelle LY, Cadre supérieure de santé ;
- Christelle PELISSE, Cadre de santé ;
- Vincent PIGIER, Technicien supérieur hospitalier ;
- Philippe POUPINELLE, Technicien supérieur hospitalier ;
- Evelyne RISPAL, Coordonnatrice générale des soins ;
- Grégory SOFIKITIS, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Maxime VANDERSCHOOTEN, Directeur d'hôpital ;
- Jean VARAINE, Directeur d'hôpital ;
- Grégory VIAL, Directeur d'hôpital.

S'agissant précisément des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, ces personnes ont délégation de signature pour signer toutes les décisions prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention.

Article 23 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital Louis-Mourier du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Ingrid BERGASA, Directrice d'hôpital ;
- Victor BERRUYER, Directeur d'hôpital ;
- Faustin CHABAGNO, Directeur d'hôpital ;
- Valérie COURAGE, Cadre de santé ;
- Odile COURRET, Cadre supérieure de santé ;
- Dalila FLICI, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Arnaud GIRAUDET, Directeur d'hôpital ;
- Marie HIANCE, Directrice d'hôpital ;
- Nathalie JOASSARD, Attachée d'administration hospitalière ;
- Pierre LESPAGNOL, Directeur d'hôpital ;
- Hamida NEHAL, Cadre de santé ;
- Inès RAHMOUNI, Directrice d'hôpital ;
- Béatrice RAMUS, Directrice des soins et des activités paramédicales ;

- Corinne REY, Cadre supérieure de santé ;
- Paul SAILLARD, Chargé de mission ;
- Christelle SOUPRAYA, Adjoint des cadres hospitaliers.

S'agissant précisément des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, ces personnes ont délégation de signature pour signer toutes les décisions prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention.

Article 24 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'Hôpital Robert-Debré en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Maité BOUCHEZ, Directrice d'hôpital ;
- Nathalie CHARTIER, Cadre supérieure de santé ;
- David CLAVEQUIN, Cadre supérieur de santé ;
- Virginie DE CESARE, Directrice d'hôpital ;
- Nolwenn JACOB, Directrice d'hôpital ;
- Shpresa LUZHA, Adjoint des cadres hospitaliers (doublé par un DH) ;
- Mélody MARTIN, Directrice d'hôpital ;
- Ghislain MORANGE, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Marianne PERREAU-SAUSSINE, Directrice d'hôpital ;
- Agnès PETIT, Ingénieure en chef classe exceptionnelle ;
- Stéphane POIGNANT, Ingénieur hospitalier ;
- Bruno QUELLEC, Attaché d'administration hospitalière (doublé par un DH) ;
- Paul TAIEB, Directeur d'hôpital.

Article 25 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Hakima AOUICI, Attachée d'administration hospitalière ;
- Noa BACH, Directrice d'hôpital ;
- Marion BEETSCHEN, Directrice d'hôpital ;
- Sébastien BRION, Technicien supérieur hospitalier ;
- Clément BRUNON, Ingénieur hospitalier ;
- Bérengère DEFORGE, Attachée d'administration hospitalière ;
- Charlotte DESEIN, cadre socio-éducative ;
- Audrey DESMONS, Ingénieure hospitalière ;
- Maxence DUPONT-BRIMBEUF, Attaché d'administration hospitalière ;
- Antoine DRO, Ingénieur biomédical ;
- François DUBOIS, Directeur d'hôpital ;
- Romain DUVERNOIS, Ingénieur hospitalier ;
- Lionel FOREST, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Arnaud GUILLET, Attaché d'administration hospitalière ;
- Ladislav KARSENTY, Directeur d'hôpital ;
- Manuela KLAPOUSZCZAK, Directrice d'hôpital ;
- Cherine MENAI, Attachée d'administration hospitalière ;
- Line NGUYEN, Attachée d'administration hospitalière ;
- Maillane PERETTI, Directrice d'hôpital ;
- Marion RENON, Attachée d'administration hospitalière ;
- Mylène SAKSIK, Ingénieure biomédicale ;

- Axelle SALIGNON, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Anna SEBBAG, Directrice d'hôpital ;
- Lynda SHOUSHA, Attachée d'administration hospitalière ;
- Laura TREVISAN, Ingénieure hospitalière ;
- Claire VELOT-LEROU, Directrice d'hôpital ;
- Camille VIBOUD, Attachée d'administration hospitalière
- Emmanuel WAÏSS, Attaché d'administration hospitalière ;
- Rachel ZERBIB, Attachée d'administration hospitalière.

Article 26 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer de l'hôpital Paul-Doumer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Monsieur Victor BERRUYER, Directeur d'hôpital ;
- Monsieur Odon MARTIN-MARTINIERE, Directeur d'hôpital ;
- Monsieur Mohamed Sami MOKRANI ; Chargé de mission ;
- Madame Brigitte MONTAGNE, Coordinatrice générale des soins ;
- Madame Martine PERNET, Adjointe des cadres hospitaliers ;
- Madame Carine TOULLIEZ, Adjointe des cadres hospitaliers ;
- Monsieur Stéphane WASSOUF, Chargé de mission.

Article 27 :

L'arrêté de délégation de signature n° **75-2025-04-08-00008** du 8 avril 2025 est abrogé

Article 28 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lundi 2 mai 2025.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université Paris Cité

SIGNE

Guillaume du CHAFFAUT

Préfecture de Police

75-2025-05-07-00008

Arrêté préfectoral n° 2025-113 portant sur la mise sous contrôle temporaire de l'autorité militaire de certaines zones des communes de Gonesse et Bonneuil-en-France situées sur l'emprise de l'aérodrome de Paris-Le Bourget

**Arrêté préfectoral n° 2025-113
portant sur la mise sous contrôle temporaire de l'autorité militaire de certaines zones
des communes de Gonesse et Bonneuil-en-France situées sur l'emprise de
l'aérodrome de Paris-Le Bourget**

Le préfet délégué,

- Vu la loi n°72-593 du 05 juillet 1972 insérant un article 413.7 dans le Code pénal ;
- Vu le décret n°73-389 du 27 mars 1973 portant application des articles R 413-1 à R 413-5 du Code pénal ;
- Vu l'article R 644-1 du Code pénal ;
- Vu l'article R 2361-1 du Code de la défense ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 73-1 ;
- Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de police - M. NUÑEZ (Laurent), à compter du 21 juillet 2022 ;
- Vu le décret du 26 juin 2024 portant nomination du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police - M. DAGUIN (Stéphane) ;
- Vu le décret du 24 août 2024 portant nomination du sous-préfet chargé de mission, adjoint au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du Préfet de police – M. BOSSUYT (Yves) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-00250 du 26 février 2025 portant délégation de signature au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Considérant la demande de l'état-major de la zone de défense de Paris reçu le 7 mai 2025 ;

Considérant l'organisation du 55^{ème} Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui se déroulera du 16 juin 2025 au 22 juin 2025 ;

Considérant l'installation d'une base aérienne projetée sur le Nord de la plate-forme aéroportuaire pour cet événement ;

Considérant que pour le bon déroulement du salon et des festivités du 14 juillet 2025, des zones des communes de Gonesse et Bonneuil-en-France situées sur l'emprise de l'aérodrome de Paris-Le Bourget doivent permettre, aux unités chargées de la protection des moyens déployés, d'empêcher tout accès à du matériel présentant une haute sensibilité par des personnes non autorisées,

ARRÊTE

Article 1

Les zones de l'emprise de l'aérodrome de Paris-Le Bourget situées sur le territoire de la commune de Gonesse et sur le territoire de la commune Bonneuil-en-France figurant en annexes du présent arrêté sont placées sous le contrôle temporaire de l'autorité militaire.

Article 2

La zone de Bonneuil-en-France où s'établit la base aérienne projetée, figurant à l'annexe 1 du présent arrêté, est sous le contrôle de l'autorité militaire jusqu'au 16 juillet 2025, 20h00.

La zone de Bonneuil-en-France, figurant à l'annexe 2 du présent arrêté, est sous le contrôle de l'autorité militaire 02 juin 2025, 08h00 au 24 juin 2025, 20h00.

Article 3

Les limites de ces zones et les mesures d'interdiction auxquelles elles donnent lieu font l'objet d'une matérialisation provisoire, par l'autorité militaire, au moyen du panneau réglementaire précisant leur statut militaire.

Article 4

Durant la période de validité de cet arrêté, le statut de zone militaire de droit commun est applicable à ces deux zones.

Article 5

La liste des personnes habilitées à pénétrer dans ces zones est arrêtée par le commandant de la base aérienne projetée.

Article 6

Le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes L'organisateur, le directeur de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, la lieutenant-colonelle commandant la compagnie de la gendarmerie des transports aériens de Paris-CDG et du Bourget, le directeur de la police aux frontières de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur interrégional des douanes de Paris-Aéroports et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, à l'exception de ses annexes.

Les documents annexés sont consultables sur demande auprès de la délégation de la préfecture de police pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris.

Article 7

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par voie d'un recours gracieux auprès du préfet de police – Délégation de la préfecture de police pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris, Roissy-Charles de Gaulle – Le Dôme, 1 rue de la Haye – CS 10977 – 95733 Roissy Cedex ;
- soit par voie d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montreuil – 07 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil.

En cas de rejet explicite ou implicite du recours administratif gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé conformément à l'alinéa précédent. Le délai du recours contentieux est alors prorogé par l'exercice de ces recours administratifs.

Fait à Roissy, le 07 MAI 2025

Signé

Le préfet délégué pour la sécurité et la sûreté
des plates-formes aéroportuaires de Paris

Stéphane DAGUIN